



Gestion immobilière

Nous sommes à vos côtés pour chaque étape que peut comprendre la gestion immobilière. Nous vous accompagnons au jour le jour et vous accompagnons dans la planification de l'avenir.

- Analyse du contexte
- Gestion technique
- Gestion Financière
- Gestion administrative

Premières mises en location

La première mise en location d'un logement neuf est une étape primordiale. Une planification précise et un concept parfaitement structuré tels que la prise en compte de la situation géographique et d'un public cible va nous permettre de calculer le loyer adéquat et de gérer les candidatures ainsi que les rendez-vous.

Nous organisons pour vous toutes ces démarches, parfois laborieuses, lors de cette première mise en location et vous accompagnons de manière professionnelle, avec engagement et créativité, tout au long du processus.

- Analyse de vos besoins et conseils
- Concept de mise sur le marché
- Communication et activités de mise en location
- Sélection et accompagnement des locataires intéressés

Remises en location

Notre agence de proximité est spécialisée dans les activités de gérance et par conséquent, toutes les étapes et procédures que peuvent comprendre une remise en location sont gérées avec professionnalisme et efficacité.

- Mise sur le marché
- Gestion et organisation des visites
- Examen des candidatures
- Suivi et accompagnement des locataires intéressés

Administration de PPE

La vie en communauté qu'implique la propriété par étages impose un minimum de relations entre copropriétaires. Pour que celles-ci demeurent les plus cordiales possibles, il est nettement préférable de s'assurer que l'administrateur soit un tiers, choisi par l'assemblée et capable d'arbitrer le cas échéant en prenant ses décisions sur la base de l'intérêt de la communauté.

Nous assurons une disponibilité flexible pour les différents copropriétaires dans le cadre d'une saine gestion de leur bien commun.

Nos principales tâches sont notamment :

- le suivi et l'entretien courant des parties communes de la copropriété ;
- l'organisation des assemblées générales avec les copropriétaires avec la tenue des procès-verbaux ;
- le suivi des décisions prises lors des assemblées générales ;
- le traitement et le règlement des cas liés aux sinistres ;
- les relations avec les concierges et les entreprises appelées à intervenir ;
- la gestion des contrats d'assurance et des abonnements d'entretien.

Sur demande, notre service se charge également de la mise en location des lots des copropriétaires et organise les travaux plus lourds de rénovation ou de transformation.



Michèle PIERROZ Gérance

Avenue du Grand-Saint-Bernard 30

CH-1920 Martigny

info@michelepierrozgerance.ch

(+41) 079.873.75.33

N'hésitez pas à nous contacter !